



## 17/11/2020 : NEGOCIATIONS SUR LA CONVENTION COLLECTIVE

Un cycle de négociations sur la remise en question de la convention collective vient de s'achever.

La direction ne cache pas son intention de dénoncer les textes actuels si un accord n'était pas trouvé avec les Organisations Syndicales.

Au cours de ces discussions, la DRH a fait les propositions suivantes :

Le temps de travail :

- Volonté d'une augmentation du temps de travail, avec une proposition de rachat de jours aux collaborateurs (Jours d'ancienneté, semaine d'ancienneté, jour de mère)
- La suppression de la semaine complémentaire et des DJ5
- La refonte du dispositif JRC et des jours événements,
- L'abrogation des RS avec transfert en RTT.

Sur la rémunération :

- La fin de la rémunération en points
- L'abrogation du dispositif d'ancienneté remplacé par une prime transitoire fonctionnant de la même manière qu'aujourd'hui pendant 3 ans. Au-delà de cette période, la Direction prendrait l'engagement d'utiliser pour les 5 années suivantes un budget d'augmentation individuelle au mérite à minima équivalent, dédié aux salariés présents au 31/12/2020 (0,7% de la masse salariale). Ces augmentations seraient cumulatives avec d'éventuelles MSI.
- La réintégration totale sur une ligne « salaire complémentaire » des éléments suivants : Compensation AGFF, Salaire unique, Complément familial, Prime de présence continue, Prime transport, Prime de juin, Prime de novembre.
- Réintégration de la prime de présence continue dans une rubrique salaire complémentaire avec ajout de 3 jours de carences pour limiter le risque de grever le taux d'arrêt maladie.
- Une nouvelle classification et une nouvelle grille de salaire en intégrant les variables.

Catégorie	SCT + Variable
E1	25 800 €
E2	28 100 €
M1	30 800 €
M2	33 000 €
C1	34 000 €
C2	37 000 €
C3	51 500 €

Après ce premier cycle de négociation, les Organisations Syndicales ont toutes indiqué que les propositions de la Direction ne sont pas acceptables en l'état.

Au terme des débats, constatant que les positions des Organisations Syndicales étaient proches, le SHN/CGC a appelé de ses vœux **l'élaboration d'une contreproposition Intersyndicale commune.**

Nous espérons que cet appel sera entendu.